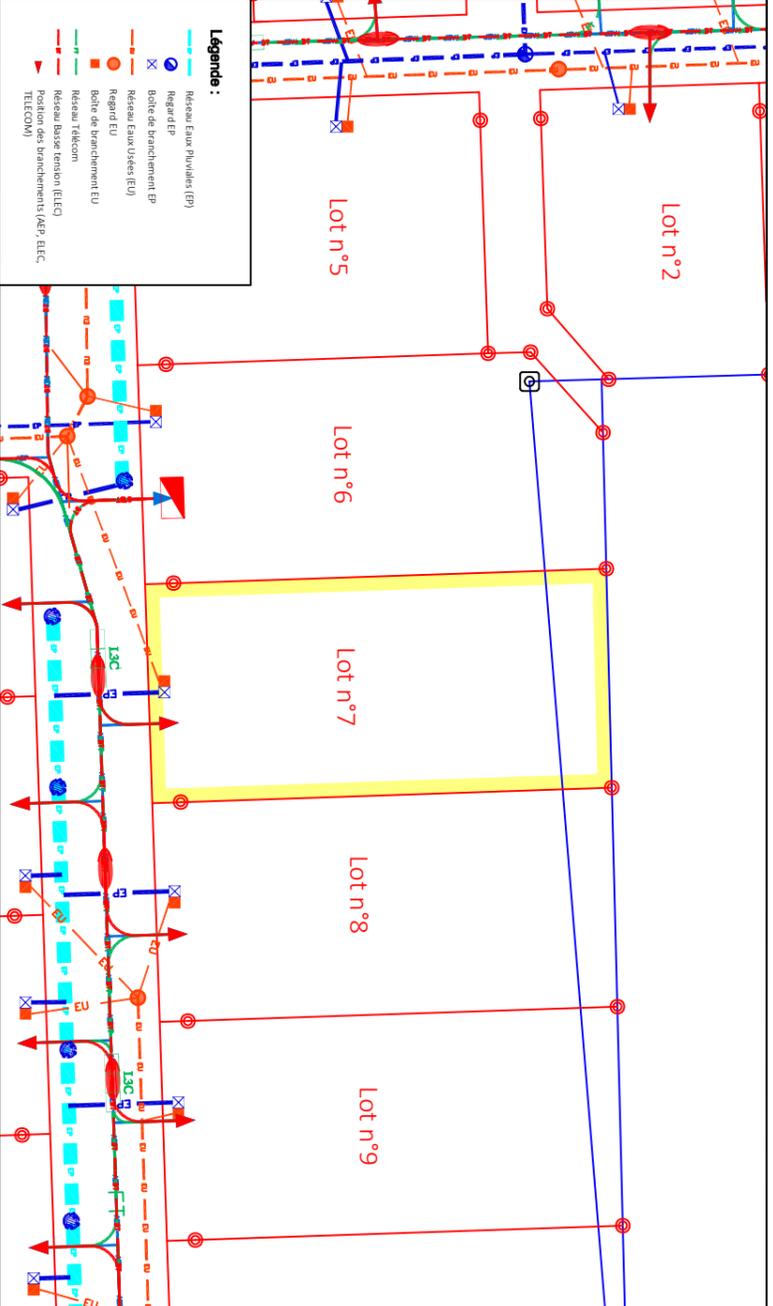


Nota : L'acquéreur et le constructeur devront se reporter au règlement écrit et graphique du permis d'aménager validé avant de lancer le projet

EXTRAIT PLAN VRD (selon plan réalisé par le Bureau d'étude SODEREF) Echelle : 1/500

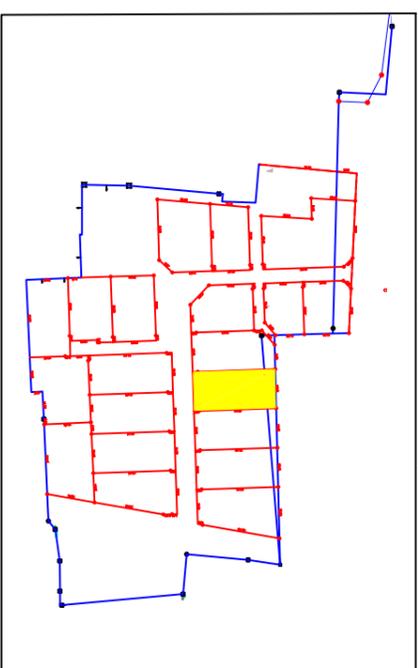


Nota : Les positions des ouvrages sont données à titre indicatif. L'acquéreur et le constructeur devront s'assurer après visite sur site de la position exacte des éléments techniques. Le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre peuvent réaliser des modifications des réseaux et des côtes voirie en phase chantier sans que leur responsabilité ne puisse être engagée.

Département de LA SARTHE
 Commune de La Guerche
PLAN DE VENTE
 Lotissement "Les Hauts de la Métairie II"
 Aménageur : Sarthe Habitat



PLAN D'ENSEMBLE (sans échelle)



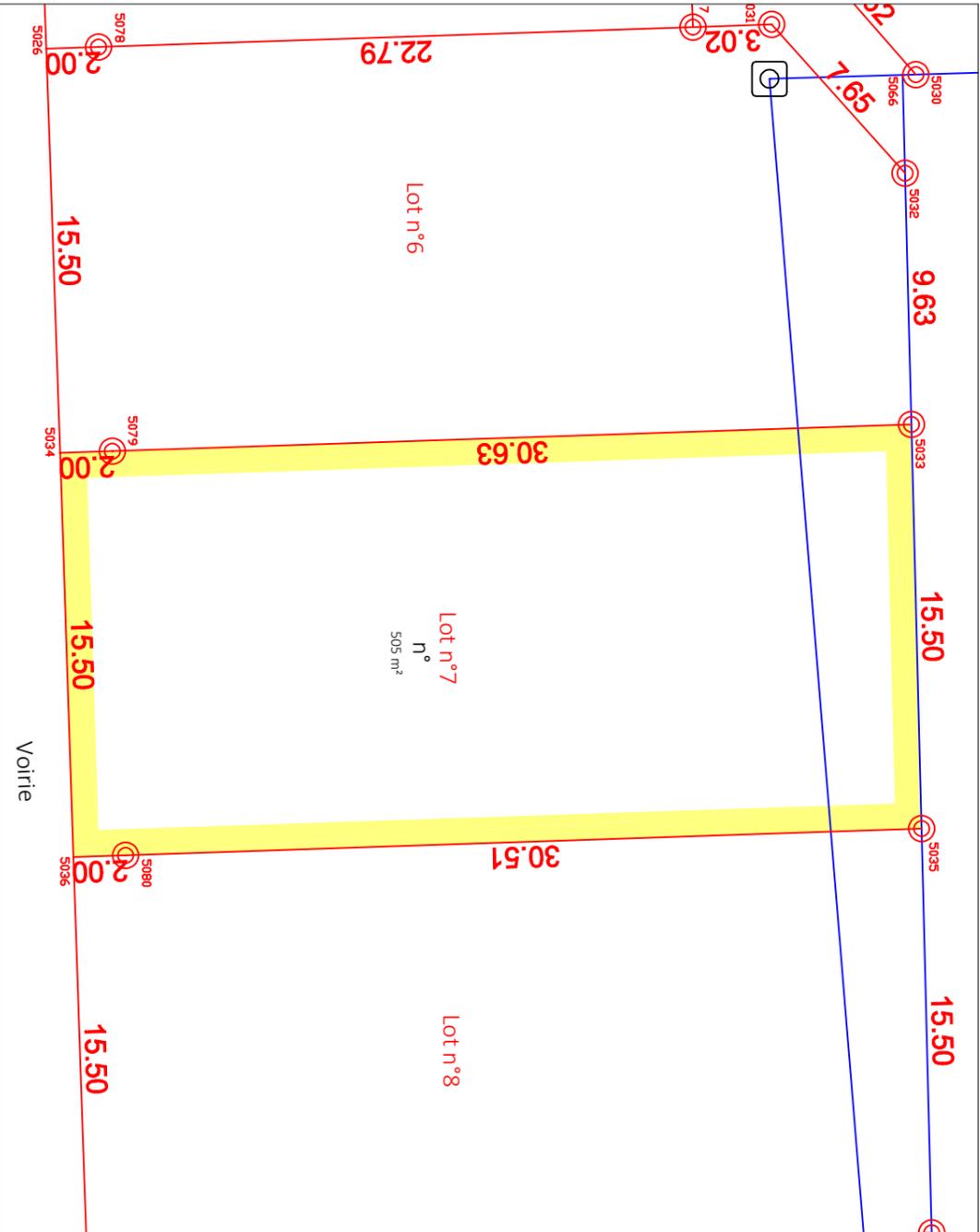
Lot n°7
 Section : B et ZE
 n°XX - 505 m²

PLAN DE BORNAGE

⊙ Borne nouvelle plastique

— Limite nouvelle

Echelle : 1/250



Nota : L'acquéreur est tenu de contrôler la présence des bornes avant l'acquisition de son lot. Il doit veiller à la conservation des repères indiqués sur le présent plan.

Liste des points - RGF93-CC48 - LOT 7		
MAT	X	Y
5033	1491300.63	7216514.03
5034	1491301.72	7216481.42
5035	1491316.12	7216514.42
5036	1491317.21	7216481.93
5079	1491301.65	7216483.42
5080	1491317.14	7216483.92